

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES**

Communes de ENQUIN LES MINES, FEBVIN PALFART et FLECHIN

**AUTORISATION D'EXPLOITATION
PAR LA SARL LA CENTRALE EOLIENNE DE LA CARNOYE**

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la **SARL LA CENTRALE EOLIENNE DE LA CARNOYE**, dont le siège social est situé Coeur Défense - Tour B - 100, Esplanade du Général De Gaulle - 92932 PARIS LA DEFENSE, est autorisée à procéder à l'exploitation d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs d'une puissance totale 20,4 MW et d'un poste de livraison situé sur les communes de ENQUIN LES MINES, FEBVIN PALFART et FLECHIN, pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 30 mars 2015 au 30 avril 2015 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.